

Notice sur les données personnelles à l'intention des collaborateurs Bouygues Immobilier

Nous souhaitons vous informer des règles mises en œuvre en ce sens par Bouygues Immobilier pendant la durée de votre contrat de travail, conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD) du 25 mai 2018.

Lors de la signature de votre contrat de travail, Bouygues Immobilier a collecté des données vous concernant, notamment :

- ♦ Vos noms, prénoms, date de naissance, âge ;
- ♦ Vos coordonnées ;
- ♦ Votre numéro de sécurité sociale ;
- ♦ Vos diplômes ;
- ♦ Votre autorisation de droit à l'image ;
- ♦ Votre situation familiale ;
- ♦ Votre relevé d'identité bancaire ;
- ♦ Le cas échéant, votre titre de séjour et autorisation de travail ;
- ♦ Les données relatives à l'exécution de votre contrat.

1) Finalité et base légale

Ces données personnelles ne sont traitées que dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution de votre contrat et au respect par Bouygues Immobilier de ses obligations légales ou réglementaires.

Ainsi, nous utilisons notamment vos données pour la gestion de votre carrière, de votre rémunération, de vos avantages sociaux, de vos arrêts maladie, la gestion administrative de votre dossier du personnel et la mise à disposition d'outils informatiques.

2) Traitement et conservation des données

Les données vous concernant sont traitées de manière confidentielle et sécurisée.

Nous conservons les informations vous concernant pendant la durée légale requise au regard du type de donnée et de la finalité concernée et de la durée nécessaire à l'exercice par Bouygues Immobilier de ses droits devant les tribunaux en tant que demandeur ou en tant que défendeur (soit jusqu'à l'épuisement des délais de prescription applicables).

3) Destinataires des données

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux salariés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies peuvent éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches nécessaires à la gestion de votre contrat, sous-traitées par Bouygues Immobilier. Il s'agit, notamment, des organismes de mutuelle, de prévoyance, de retraite, d'épargne salariale, des assurances, des organismes de formation, des prestataires de service informatique et des services généraux.

Il est précisé que ces organismes se voient communiquer les seules données nécessaires à l'accomplissement de leurs missions et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec la réglementation applicable.

Par ailleurs, sauf instruction contraire de votre part, Bouygues Immobilier sera amené à communiquer au CSE (Comité Social et Economique) les données strictement nécessaires à la gestion des prestations sociales et culturelles vous concernant, de manière à vous faire bénéficier de ces activités.

Les informations recueillies peuvent également être communiquées aux administrations et autorités publiques dans les conditions prévues par la loi (notamment Insee, URSSAF, DIRECCTE, Inspection du travail, Direction générale des finances publiques).

4) Transfert de données hors UE

Dans le cas où BOUYGUES IMMOBILIER serait amenée à transférer les données vous concernant à un sous-traitant situé en dehors de l'Union Européenne ou au Royaume-Uni, elle s'engage à signer et à lui faire signer les clauses contractuelles types proposées par la décision de la Commission Européenne 2010/87/UE du 5 février 2010 dans leur dernière version et, plus généralement, à offrir toutes garanties nécessaires afin de s'assurer que de tels traitements seront effectués dans le strict respect des règles applicables.

5) Vos droits

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement portant sur les données vous concernant, ainsi qu'un droit de limitation ou d'opposition aux traitements mis en œuvre par BOUYGUES IMMOBILIER. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à notre Data Protection Officer (DPO) / Délégué à la Protection des Données à l'adresse DPO@bouygues-immobilier.com, ou Bouygues Immobilier, DPO, 3 Boulevard Gallieni, 92130 Issy Les Moulineaux.

Vous disposez également du droit d'effectuer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

NB : afin de vous accompagner sur la compréhension des grands principes sur la protection des données personnelles, vous disposez de deux modules de formation dans votre espace BI Learn.

6) Vos devoirs

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez vous conformer aux procédures et préconisations mises en place au sein de l'entreprise dans le cadre de la protection des données à caractère personnel auxquelles vous avez accès ou que vous êtes amené à traiter dans le cadre de vos missions, dans le respect notamment au Règlement d'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Je vous prie de croire, Chère collaboratrice, Cher collaborateur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Cécile DEGEORGE
Data Protection Officer (DPO)